

# RESUME EXECUTIF

## CK 101 Programme PISCICULTURE (RDC –Kongo Central)

### 1. Objet

L'APEFE a fait procéder à l'évaluation à mi-parcours du Programme de développement agricole dans la Province du Kongo central. Cette évaluation qui porte sur la période d'exécution du programme CK OS1 allant du 1er janvier 2017 au 30 juin 2019, répond à une triple préoccupation : elle se veut participative, formative (contribution à l'apprentissage) et prospective.

Elle a pour objet de répondre :

- à des questions génériques : efficacité et durabilité ;
- à des questions plus spécifiques (et transversales) : réflexion sur le post-2021 du programme, contribution du programme à la gestion durable des ressources naturelles

La mission a été réalisée par l'expert Jérôme Lazard. Elle s'est déroulée du 22 septembre au 6 octobre 2019.

### 2. Description du programme Pisciculture

#### *Objectifs*

OG : Le déficit alimentaire et la pauvreté dans la province du Kongo central sont réduits par la relance durable du secteur agricole

OS : Le niveau de vie des ménages qui pratiquent une activité de production agroalimentaire à titre principale ou complémentaire (pisciculture) a été amélioré dans la province du Kongo Central

Le programme vise à l'amélioration des niveaux de vie de 1.500 petits producteurs issus de l'agriculture familiale de la province du Kongo central, qui pratiquent ou souhaitent pratiquer la pisciculture comme activité principale ou complémentaire et qui sont enracinés durablement dans leurs territoires. L'amélioration du niveau de vie induit directement ou indirectement par l'activité agricole pouvant être incarnée par une meilleure sécurité alimentaire; la production d'un revenu agricole; un accès renforcé aux soins de santé ou à l'éducation facilitée par le revenu agricole, la consommation alimentaire ou le troc produit/service, un changement notable de l'habitat (...).

Les appuis apportés par le programme s'articulent autour d'une offre de services qui visent au renforcement des capacités de production et de commercialisation de ces derniers et qui comprend la : (i) fourniture d'intrants de production ; (ii) l'aménagement et l'équipement de l'outil de production (étangs, ...) ; (iii) la formation-conseil ; (iv) la recherche agronomique appliquée ; (v) la transformation ; (vi) la commercialisation et l'appui à l'entrepreneuriat. Le programme accorde une attention particulière à la dimension Genre. Celle-ci est particulièrement prise en compte avec des indicateurs sexo-spécifique transversaux (accès des femmes à l'information, à la qualité de bénéficiaire, aux activités, au processus décisionnel, aux moyens de production, aux bénéfices de l'action).

Le Programme s'étend du 01/01/2017 au 31/12/2021 (convention spécifique) pour une durée de mise en œuvre de 60 mois. Il est doté d'un financement de 2,91 millions d'euros. Il est réalisé en partenariat avec le Secrétariat général du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage du Ministère de l'Agriculture et Développement Rural.

#### **Résultats**

R1 - Les capacités de production et de commercialisation des exploitants pisciculteurs dans la Province du Kongo Central ont été renforcées.

## **Résultats observés**

Les points forts et les points faibles du système de production piscicole développé par le programme sont ici exposés sur la base d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif (15%) de pisciculteurs encadrés par le programme (22 indicateurs). Après deux années d'activité, le programme APEFE est parvenu à mettre en place et à structurer un véritable tissu aquacole en redynamisant des activités en sommeil et surtout en déployant une stratégie activement, résolument et efficacement ciblée sur les principaux acteurs de la filière : les pisciculteurs.

L'analyse des résultats démontre clairement l'efficacité de la démarche mise en œuvre de 2017 à 2019 notamment en termes d'augmentation des capacités productives (nombre d'étangs, superficie, quantité,) et d'accès aux intrants. Parmi les indicateurs faisant ressortir les progrès les plus marquants figurent **l'intérêt croissant porté par les agro-pisciculteurs à la pisciculture reflété par le nombre de personnes s'adonnant à la pisciculture, l'accroissement du nombre d'étangs et des surfaces qui y sont consacrées et l'évolution spectaculaire des rendements (ceux-ci ont été multipliés par plus de 4 au cours de la période étudiée).**

### **Les capacités de production des exploitants ont été renforcées**

**Evolution du nombre de pisciculteurs et d'associations encadrés par le programme APEFE (source : Evolution du cadre logique par semestre)**

	Valeur au 30 juin 2017	Valeur au 31 décembre 2017	Valeur au 30 juin 2018	Valeur au 31 décembre 2018	Valeur au 30 juin 2019
Nombre de pisciculteurs formés et encadrés	2 020	3 800	3 900	3 890	2 866
Nombre d'associations		224	220	220	173

### **La durée maximale du cycle d'élevage et les rendements de la pisciculture dans le Kongo Central**

La durée moyenne maximale du cycle d'élevage demeure relativement élevée ( $\pm 10$  mois) pour les poids moyens récoltés ( $\pm 200$  g). La cause en est très vraisemblablement due à la qualité, la quantité et la fréquence de l'alimentation (la qualité de la souche, issue de Mawunzi, ne semble pas en cause). Les rendements de la pisciculture ont évolué de façon spectaculaire entre 2017 et 2019 passant d'une moyenne de 0,949 t/ha/an à 4,508 t/ha/an. Le statut moyen du **niveau d'intensification de la pisciculture dans le Kongo Central est passé du niveau d'« extensif » à « semi-intensif ».**

### ***Nombre d'étangs par pisciculteur et superficie des exploitations***

Le nombre d'étangs par pisciculteur a augmenté de façon sensible. Il est passé de 2,33 à 3,0 ce qui est très significatif s'agissant d'un investissement important pour un paysan-pisciculteur. La superficie totale moyenne des exploitations piscicoles a doublé entre 2017 et 2019 (542 m<sup>2</sup> à 1. 117 m<sup>2</sup>) soit une moyenne d'environ 400 m<sup>2</sup> par étang.

### ***Nombre de personnes travaillant sur l'exploitation***

Sauf exception, la pisciculture développée dans le Kongo Central n'emploie pas de main d'œuvre salariée. Entre 2017 et 2019 le nombre moyen d'actifs travaillant sur la pisciculture a progressé de 2 unités ce qui va de pair avec le nombre d'étangs par pisciculteur.

### **L'intégration des nouvelles pratiques agricoles, couverture des besoins en intrants (alevins, alimentation)**

Les résultats enregistrés chez les pisciculteurs du Kongo Central en termes de renforcement des capacités productives et de commercialisation sont le produit direct des diverses activités de formation aux itinéraires techniques mises en œuvre par l'APEFE.

## **Approvisionnement en alevins**

Les modifications constatées en termes d'approvisionnement en alevins entre 2017 et 2019 sont minimales. L'amélioration très nette des croissances observée chez le tilapia par les pisciculteurs et mesurée lors de l'enquête (voir rendements) est imputable au remplacement par la souche développée à Mawunzi de celle utilisée jusqu'au début du programme APEFE.

Pour ce qui concerne la production d'alevins de Clarias, elle ne peut être envisagée pour le moment à l'échelle du pisciculteur moyen compte tenu de la relative complexité de l'opération. Dans tous les cas, il est absolument indispensable, quelle que soit la façon dont la production d'alevins sera organisée, de maintenir un centre d'alevinage central destiné au maintien, à la gestion et au développement des souches de tilapia et de Clarias. Par ailleurs, la disponibilité en alevins de qualité conditionnera le développement et l'amplification de la production piscicole dans le Kongo Central.

## **Alimentation et aliments des poissons**

Une majorité (90%) de pisciculteurs interrogés déclare alimenter ses poissons d'élevage. Les intrants utilisés pour constituer l'aliment composé sont qualitativement bien adaptés aux exigences nutritionnelles des 2 espèces d'élevage (sauf le tourteau de palmiste dont la digestibilité est très faible)

-L'aliment composé brut tel qu'il est utilisé présente une texture (granulométrie hétérogène et tamisage peu fréquent) qui ne valorise sans doute que partiellement les constituants alimentaires

-La disponibilité irrégulière en intrants de l'aliment composé de même que les fluctuations de trésorerie des pisciculteurs font que la distribution d'aliment est généralement intermittente au long d'un cycle de grossissement

-Toutes ces contraintes ont pour effet d'affecter les performances d'élevage : taux de conversion de l'aliment augmenté, vitesse de croissance ralentie (cycle d'élevage allongé et rendement réduit), taux de mortalité accru etc.

-Il paraît difficile d'imaginer la fabrication d'aliment composé granulé au niveau de l'exploitation (« on-farm made feed ») ainsi que cela s'est généralisé en Asie et dans certains pays africains (Nigéria), du fait des contraintes spécifiques rencontrées par les pisciculteurs du Kongo Central (accès à l'électricité, difficultés de transport, capacité d'autofinancement ou d'accès au crédit pour l'acquisition du matériel, etc.)

L'aliment composé tel qu'utilisé par les pisciculteurs et observé durant la mission ne correspond pas à un aliment susceptible de procurer des performances de croissance satisfaisantes : le mélange n'est pas broyé ni tamisé correctement, il ne subit aucune cuisson qui contribuerait à améliorer la digestibilité des composants (notamment l'amidon du manioc et des céréales), il n'est pas agrégé sous forme de boulette ou de granules faute d'utilisation de liant et par manque de presse à granulé (ne serait-ce qu'un hachoir à viande).

Une stratégie pour garantir un approvisionnement en aliment pour poisson en quantité et en qualité a été imaginée par les responsables du programme. Il s'agit dans un premier temps d'organiser des **dépôts-vente chez certains commerçants de villages à forte concentration de pisciculteurs** et dans un second temps **d'installer des entrepreneurs fabricants d'aliments**.

Deux solutions, imaginées par les responsables du programme APEFE, semblent en mesure de pouvoir relever le défi :

-Mise en place d'entrepreneurs fabricants d'aliment judicieusement sélectionnés parmi les membres des associations encadrées par le programme et répartis géographiquement dans les zones de forte concentration de pisciculteurs. L'entrepreneur retenu devrait pouvoir bénéficier d'un soutien financier de la part du programme APEFE pour l'acquisition du matériel de provenderie (mélangeur, broyeur, presse à granules artisanale) et d'une formation ainsi que d'un encadrement spécifique.

-Augmentation du débit de production d'aliment composé granulé à la station de Mawunzi et commercialisation aux pisciculteurs via des intermédiaires situés dans des villages de forte activité piscicole (dépôt-vente).

A terme, à l'instar de ce qui s'est passé dans un certain nombre de pays, lorsque l'activité piscicole aura pris une dimension économique significative, des unités de fabrication de taille commerciale seront susceptibles de prendre le relais des provenderies artisanales.

## **Durabilité**

La quasi absence des services de l'Etat dans le secteur piscicole du Kongo Central et son faible niveau de participation au programme posent avec acuité la question de l'« après projet ». Dans ce contexte, la pérennisation des actions conduites par l'APEFE repose sur le niveau d'efficience de la chaîne de valeur qui aura été mise en place. Celui-ci passe par l'entrée en scène d'opérateurs à même de réaliser les fonctions situées en amont (intrants) et en aval (extrants) de la filière. Il s'agit d'encourager des entrepreneurs à s'engager comme opérateurs, ce que le programme a déjà initié par des formations de conseillers techniques chargés de la mise en œuvre de cette composante entrepreneuriale.

## **Les synergies avec d'autres opérateurs du développement**

Le programme pisciculture APEFE a développé des coopérations avec deux organismes, Dynamo International (représenté par CATSR) et VVOB.

- Avec Dynamo International, le programme apporte sa compétence pour accompagner des enfants en situation de rue dont les besoins d'autonomisation ont conduit à développer la formation socioprofessionnelle en opérant des partenariats avec des organismes belges œuvrant en RDC. Deux ateliers pilotes consacrés à la pisciculture ont été mis en œuvre à Boma depuis fin 2018. CATSR se déclare satisfait de sa collaboration avec l'APEFE car l'activité de pisciculture offre des perspectives réelles d'emploi ou d'auto-entrepreneuriat et les infrastructures de Boma sont pérennes car implantées sur un terrain appartenant au CATSR.

- La coopération entre l'APEFE et la VVOB porte sur la formation à la pisciculture d'enseignants de l'enseignement technique agricole et la mise en place d'infrastructures piscicole à vocation de démonstration et d'expérimentation appliquée. L'accent est mis sur la formation à l'entrepreneuriat et les effectifs connaissent une progression exponentielle, notamment dans la filière « techniques agricoles » où la pisciculture est présente dans les 6 options et connaît un succès croissant en tant qu'activité agricole durable

### **1.1. Réflexions sur l' « après programme » au-delà de 2021**

Trois pistes peuvent être envisagées pour l' « après-programme » :

- La poursuite du programme au-delà de 2021 dans les conditions actuelles pour une durée plus ou moins équivalente de façon à pérenniser en les renforçant les différentes composantes décrites ci-dessus. La question se pose de savoir s'il ne s'agit pas de reculer pour se retrouver dans la même situation quelques années plus tard.
- L'arrêt de l'assistance technique et du financement APEFE fin 2021, le relais des activités étant pris par les services centraux et/ou provinciaux de l'Etat congolais. De toute évidence, il n'existe pas à l'heure actuelle au sein de l'Etat de ressources humaines, financières et de capacité pour assurer ce relais dans de bonnes conditions.

Aucune de ces deux solutions extrêmes ne paraît donc satisfaisante : une troisième pourrait être envisagée.

Dans tous les pays du monde où existe, et *a fortiori* où se développe, une activité aquacole, celle-ci bénéficie de services publics spécialisés d'encadrement chargés de la formation-suivi-conseil et du transfert de technologies à partir de structures expérimentales relevant généralement également du service public. La troisième alternative pourrait consister en une phase de transition au-delà de 2021 avec pour objectif principal de transférer les acquis du programme aux autorités congolaises, y compris les ressources humaines formées au cours du programme. Il ne semble pas y avoir d'intérêt à initier cette phase de transition au cours de la seconde moitié de la phase actuelle (2020-2021) du programme : elle devrait plutôt se focaliser sur le renforcement de la filière avec les actions en cours et notamment l'installation d'entrepreneurs.

## Conclusions et recommandations

Recommandation centrale : l'expert recommande de développer un programme qui aurait pour objectif principal de transférer les acquis du programme aux autorités congolaises, y compris les ressources humaines formées au cours du programme. Dans tous les pays du monde où existe, et a fortiori où se développe, une activité aquacole, celle-ci bénéficie de services publics spécialisés d'encadrement chargés de la formation-suivi-conseil et du transfert de technologies à partir de structures expérimentales relevant généralement également du service public.

Il ne semble pas y avoir d'intérêt à initier cette phase de transition au cours de la seconde moitié de la phase actuelle (2020-2021) du programme : elle devrait plutôt se focaliser sur le renforcement de la filière avec les actions en cours et notamment l'installation d'entrepreneurs.

Destinataire	Recommandations/Actions à entreprendre
Au niveau du partenaire institutionnel et des autorités congolaises	Compte tenu de la faiblesse de leur engagement sur le terrain pour de multiples raisons, un plaidoyer mériterait d'être conduit par l'APEFE pour inciter les pouvoirs publics à prendre en charge les fonctions « régaliennes » qui leur reviennent afin de sécuriser et stimuler le secteur piscicole au Kongo Central
Centre de Mawunzi	Au niveau du centre de Mawunzi, son existence opérationnelle doit être maintenue à tout prix pour les raisons déjà évoquées : écloserie, fabrication d'aliment, station expérimentale (en lien avec l'université), formation. A défaut de pouvoir parvenir à l'autofinancement du centre à court ou moyen terme, un système de rémunération des services et biens fournis par le centre devrait être testé par le programme pour anticiper les conditions de l' « après-projet ». Dans tous les cas, la réhabilitation des autres centres analogues à Mawunzi en situation d'abandon avancé n'est pas pertinente : les fonds seront mieux utilisés à soutenir des entrepreneurs pour conduire les missions décrites.
Au niveau des pisciculteurs	Réduction des effectifs encadrés par le programme paraît très souhaitable et à encourager vivement. Eliminer celles trop attentistes et peu motivées, de manière à ne conserver que les plus performantes. Du fait de la réduction du nombre de conseillers techniques, les zones d'intervention devront être repensées pour équilibrer leurs rayons d'action respectifs. De cette sélection devront émerger des pisciculteurs et des associations performants à même de constituer la force motrice du développement piscicole dans le Kongo Central et d'assurer le relais du programme APEFE et ce en l'absence de tout opérateur industriel/PME identifié à ce jour et à même de jouer ce rôle.
Au niveau de l'approvisionnement en intrants des pisciculteurs	Pour les alevins, s'il s'agit de tilapias, les pisciculteurs disposant de plusieurs étangs devraient être encouragés (et formés spécifiquement) à faire fonction d'écloserie sur une partie de leur exploitation pour approvisionner leurs confrères du voisinage. Ces pisciculteurs (une cinquantaine ?) constitueront le relai privilégié du centre de Mawunzi pour la diffusion de souche(s) de qualité. Concernant le Clarias, compte tenu de la relative complexité de la reproduction et surtout de l'élevage larvaire, seul un nombre restreint de pisciculteurs-reproducteurs peut être envisagé. Pour les aliments composés, la mise en place de provenderies artisanales devra être testée avec des formulations simplifiées par rapport à celles élaborées à Mawunzi.
Au niveau de la fonction formation-suivi-conseil	La qualité du travail fournie par les conseillers techniques mérite amplement que la démarche adoptée et les résultats obtenus puissent être capitalisés, en particulier par la pérennisation de leurs emplois sous forme d'une titularisation au sein de SENAQUA par exemple, si cela est possible.
Au niveau des synergies	La poursuite de la participation de l'APEFE aux actions conduites par CATSR et VVOB est vivement souhaitée et à encourager. La formation à la pisciculture d'enseignants de l'enseignement technique agricole appuyée par des outils de production à rôle démonstratif apparaît comme ayant un impact particulièrement notable.

RÉPONSE DE GESTION<sup>1</sup> : [MISSION D'ÉVALUATION MI-PARCOURS EXTERNE DU PROGRAMME

« Appui à l'amélioration du niveau de vie des ménages qui pratiquent une activité de production agroalimentaire à titre principal ou complémentaire (pisciculture) dans la province du Kongo Central »]

Pays : République Démocratique du Congo

Programme : CK101 « Appui à la pisciculture villageoise »

Date de l'évaluation : Septembre – octobre 2019

Date rédaction : Décembre 2019

Rédigé par :

Recommandation d'évaluation 1. Réduction des effectifs encadrés par le programme pour ne retenir que les plus performants (1500 voire moins).				
Réponse du comité de pilotage : le Comité de Pilotage appuie cette recommandation qu'il a lui-même formulé au cours d'une réunion tenue antérieurement à la réalisation de l'évaluation. Il s'agit de ne pas s'éloigner du cadre logique et d'éviter une dispersion des moyens et un saupoudrage des actions. Le programme est engagé dans un processus de réduction du nombre de bénéficiaires.				
Mesure(s) principale(s)	Calendrier	Groupe(s) responsable(s)	Suivi <sup>2</sup>	
			Commentaires	Statut <sup>3</sup>
<i>1.1 Eliminer certaines associations ou individus sur base de la non-application des conseils prodigués, du manque de motivation et de l'accessibilité</i>	Processus continu en 2019 et 2020	Conseillers techniques	Au 28 février 2020 le groupe cible du programme était constitué de 1652 pisciculteurs. <b>Il était encore de ... en ...</b>	En cours
<i>1.2 Réduire le nombre de conseillers techniques</i>	31/12/19	Administrateur programme	Au 2 <sup>nd</sup> semestre 2019 le programme est passé de 9 conseillers techniques à 5, à la suite d'une réduction prévue dans le DTF.	Clôturé

<sup>1</sup> Tiré des pratiques du PNUD en matière d'évaluation

<sup>2</sup> Suivi par le CP ou autre organe- durée du suivi en fonction du calendrier des actions

<sup>3</sup> En cours – clôturé...

Recommandation d'évaluation 2. Un travail d'explication auprès de l'Etat et de ses services en charge de la pisciculture mériterait d'être conduit par l'APEFE pour les inciter à prendre en charge les fonctions « régaliennes » qui lui reviennent pour sécuriser et stimuler le secteur piscicole du Kongo Central.

Réponse du comité de pilotage : le nouveau ministère dédié à la Pêche et à l'Elevage a lancé des initiatives avec les partenaires techniques et financiers en vue de relancer le secteur. L'APEFE a déjà entamé ce travail en apportant son soutien à la réflexion lancée par le nouveau ministère de la Pêche et de l'Elevage associant les partenaires techniques et financiers et en vue de relancer le secteur. L'APEFE poursuivra d'ici la fin du programme le dialogue avec celui-ci en vue d'explorer les pistes d'une plus efficace synergie en vue du renforcement du rôle des autorités publiques dans le processus de développement sectoriel. Au-delà, il n'est pas prévu de mesures spécifiques d'appui dans le cadre de ce programme.

Mesure(s) principale(s)	Calendrier	Groupe(s) responsable(s)	Suivi	
			Commentaires	Statut
Renforcer l'Etat et ses services techniques	Non prévu	Non prévu	L'Etat est bien conscient de ses lacunes et de son manque de moyens de travail, c'est pourquoi il continue à compter sur les PTF pour jouer son rôle. Il a été organisé sur le PPA 2014-2016 une formation en pisciculture destinée exclusivement aux agents de l'Etat mais ceux-ci n'ont pas montré beaucoup d'intérêt malgré une information largement diffusée. Cette possibilité n'a donc pas été reconduite sur le PPA actuel.	Non prévu

Recommandation d'évaluation 3. Difficulté d'approvisionnement en intrants des pisciculteurs, véritable goulot d'étranglement de la filière piscicole. Pour les alevins, s'il s'agit de tilapias, les pisciculteurs disposant de plusieurs étangs devraient être encouragés (et formés spécifiquement) à faire fonction d'écloserie sur une partie de leur exploitation pour approvisionner leurs confrères du voisinage. Ces pisciculteurs (une cinquantaine ?) constitueront le relai privilégié du centre de Mawunzi pour la diffusion de souche(s) de qualité. Concernant le Clarias, compte tenu de la relative complexité de la reproduction et surtout de l'élevage larvaire, seul un nombre restreint de pisciculteurs-reproducteurs peut être envisagé. Pour les aliments composés, la mise en place de provenderies artisanales devra être testée avec des formulations simplifiées par rapport à celles élaborées à Mawunzi.

Réponse du comité de pilotage : l'analyse et la recommandation sont partagées par le CP. Le partenaire étatique demande à ce que soient créés des Mawunzi 2, 3 et 4 à Lukula, Lemfu et Luozi.

Mesure(s) principale(s)	Calendrier	Groupe(s) responsable(s)	Suivi	
			Commentaires	Statut
Mise en place des filières mentionnées via l'entrepreneuriat qui a débuté en octobre 2019 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises de reproduction de tilapia : 18 ;</li> <li>• Entreprises de reproduction de Clarias : 4 ;</li> <li>• Entreprises de fabrication d'aliment : 16.<sup>4</sup></li> </ul>	Fin prévue initialement au 30/09/20, décalée provisoirement suite à la pandémie de Covid-19 au 31/12/20	APEFE, I&F entrepreneuriat	L'idée mentionnée par l'évaluateur était celle envisagée. Ses commentaires, parvenus juste avant le lancement de l'activité, ont permis d'axer davantage le travail sur ces filières connexes en conseillant mieux les entrepreneurs. Commentaire complémentaire de l'évaluateur : « La réhabilitation des autres centres analogues à Mawunzi en situation d'abandon avancé n'est pas pertinente : les fonds seront mieux utilisés à soutenir des entrepreneurs pour conduire les missions décrites ».	En cours

<sup>4</sup> Chiffres susceptibles de variations dans un sens ou dans l'autre au fur et à mesure du déroulement de l'activité.



Recommandation d'évaluation 4. Pérennisation des emplois des conseillers techniques sous forme d'une titularisation au sein de SENAQUA par exemple				
Réponse du comité de pilotage : cette question sera débattue lors de la prochaine réunion du CP. Entre-temps des démarches individuelles ont déjà été entamées par les Conseillers.				
Mesure(s) principale(s)	Calendrier	Groupe(s) responsable(s)	Suivi	
			Commentaires	Statut
Individuellement la plupart des agents du programme ont lancé des démarches auprès de l'administration provinciale.	Dépend de l'Etat	Agents du programme	L'APEFE n'intervient pas directement dans les démarches mais peut fournir un appui si nécessaire. La personne en charge du dossier semble faire trainer la décision et demande des frais régulièrement pour réaliser le travail.	En cours.
Recommandation d'évaluation 5. La poursuite de la participation de l'APEFE aux actions conduites par CATSR et VVOB est vivement souhaitée et à encourager				
Réponse du comité de pilotage : ces actions étaient prévues par le programme 2017-2021 et se poursuivront conformément à la planification des activités.				
Mesure(s) principale(s)	Calendrier	Groupe(s) responsable(s)	Suivi	
			Commentaires	Statut
Poursuite des partenariats avec VVOB et Dynamo International	31/12/21	APEFE et partenaires	Les 2 partenariats se poursuivent selon les conventions signées.	En cours.

Recommandation d'évaluation 6. L'existence opérationnelle du centre de Mawunzi doit être maintenue à tout prix pour les raisons déjà évoquées : éclosion, fabrication d'aliment, station expérimentale (en lien avec l'université), formation. A défaut de pouvoir parvenir à l'autofinancement du centre à court ou moyen terme, un système de rémunération des services et biens fournis par le centre devrait être testé par le programme pour anticiper les conditions de l'« après-projet ».

Réponse du comité de pilotage : le CP partage pleinement la recommandation de l'évaluateur. La poursuite des activités du Centre est déjà assurée.

Mesure(s) principale(s)	Calendrier	Groupe(s) responsable(s)	Suivi	
			Commentaires	Statut
Protection des activités par un contrat d'emphytéose établi au nom de l'ONG de droit congolais AGROFOOD et par la volonté du Gouvernorat de soutenir la présence de l'APEFE sur le site.	Certificat d'enregistrement signé en décembre 2016 pour une durée de 25 ans renouvelable	AGROFOOD / APEFE avec l'autorisation du Gouvernorat de la province du Kongo Central	Les activités semblent bien protégées. Vu l'impossibilité de l'Etat de gérer ses outils et de réaliser ses tâches régaliennes, l'APEFE devrait chercher à ce que le site soit géré par une structure privée ou un partenariat public-privé.	Clôturé
Mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)	Processus continu depuis 2017	APEFE via le personnel du centre	AGR en place : fourniture d'alevins, d'aliment pour poisson, de poisson de chair et d'appui à l'agriculture paysanne via la location du tracteur.	En cours